

## Geoffroy Goubin nouvel associé coopté au sein du cabinet Bougartchev Moyne Associés

**Quatre ans après sa création et pour soutenir la dynamique de forte croissance de ses activités de contentieux commercial et de droit des sociétés, les associés fondateurs du cabinet Bougartchev Moyne Associés annoncent la cooptation au 1er janvier 2021 de Geoffroy Goubin en qualité d'associé.**

Le cabinet poursuit sa croissance et récompense l'excellent travail accompli par Geoffroy Goubin, présent depuis la création du cabinet. Il participera encore plus activement au développement des activités de contentieux commercial et de droit des sociétés dans lesquelles il s'est fortement investi ces dernières années.

Geoffroy continuera de soutenir le rayonnement international du cabinet dont près de 80% des dossiers sont transnationaux et pour lesquels un solide réseau de *best friends* lui a permis, à ce jour, d'intervenir dans 57 pays.



De g. à dr. : Geoffroy Goubin, Kiril Bougartchev et Emmanuel Moyne.

« *Nous sommes très fiers que Geoffroy devienne le troisième associé du cabinet. Il s'agit d'un avocat extrêmement talentueux, qui figure parmi les meilleurs de sa génération. Son association démontre notre détermination et notre capacité à promouvoir les talents en dépit de la situation sanitaire actuelle. Il reflète notre confiance dans l'avenir du cabinet et le renforcement de son positionnement* » commentent les deux associés fondateurs Kiril Bougartchev et Emmanuel Moyne.

Le cabinet est intervenu sur de nombreux litiges entre actionnaires (pacte d'actionnaires, clause d'exclusion, abus de majorité/minorité) et contentieux corporate (complément de prix, garantie de passif, rupture abusive de pourparlers, achat de voix, dol), outre les questions récurrentes de responsabilité

des dirigeants où la double compétence contentieux commercial / droit pénal des affaires du cabinet est particulièrement recherchée. Le cabinet s'est également illustré ces derniers mois sur des dossiers de concurrence déloyale et de rupture brutale de relations commerciales.

Geoffroy GOUBIN, 35 ans, a débuté sa carrière d'avocat en 2012 auprès du cabinet Debevoise & Plimpton, au sein du département Contentieux et Arbitrage. En juin 2014, il a rejoint chez Linklaters l'équipe animée par Kiril Bougartchev avec Emmanuel Moyne avant de participer à la création du cabinet Bougartchev Moyne Associés le 1er janvier 2017.

Geoffroy assiste des personnes morales et physiques, françaises et étrangères, dans leurs contentieux de droit des sociétés ainsi qu'en droit pénal des affaires. Il intervient devant les juridictions commerciales, civiles et pénales ainsi que dans les procédures précontentieuses et transactionnelles. Il accompagne ses clients sur une grande variété de sujets et de contentieux : pactes d'actionnaires, garanties de passif, corruption, fraude fiscale, blanchiment, abus de biens sociaux, etc.

Récompensé en tant que "étoile montante" du droit pénal des affaires trois années consécutives (2018, 2019 et 2020) par le magazine Expert Guides, Geoffroy Goubin a également été cité dans l'édition 2020 du guide Legal 500 en droit pénal des affaires et en contentieux commercial.

Diplômé de l'Université Paris II Panthéon-Assas et de l'ESCP Business School. Geoffroy Goubin a prêté serment au barreau de Paris en 2012.

**A propos de Bougartchev Moyne Associés AARPI**

*Acteur majeur du contentieux des affaires, le cabinet Bougartchev Moyne Associés, constitué d'une quinzaine d'avocats (11 avocats et 4 élèves-avocats), conseille les entreprises publiques ou privées comme les établissements bancaires et financiers, les compagnies d'assurance et leurs dirigeants dans l'ensemble des litiges auxquels ils font face que ce soit en droit pénal des affaires, en droit civil et commercial ou en matière réglementaire. Il les assiste également en matière de compliance et d'enquêtes internes, en France comme à l'étranger.*